

BRADERIES DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

Réglementation temporaire de circulation et de stationnement



Dimanche 13 octobre à Vichy : deux braderies !

- La traditionnelle Grande Braderie d'automne en cœur de ville, organisée par Vichy Commerce, l'association des commerçants de Vichy : place de la Poste, parvis des 4 Chemins, rues Clemenceau, Wilson, Lucas, Burnol, Roosevelt, de l'Hôtel des Postes et de Paris.
- la Braderie Paris 2024, de 10h à 18h au Parc du Soleil, dédiée aux objets et équipements qui ont marqué les olympiades.

L'occasion d'arpenter la ville pour faire (2 fois plus) de bonnes affaires et profiter d'un dimanche à Vichy...

Afin d'assurer la sécurité de tous, la circulation et le stationnement, en centre-ville, seront réglementés, durant cette journée.

Dimanche 13 octobre de 3h à 22h (au plus tard), la circulation sera interdite :

- rue de Paris (*de la rue Dacher au carrefour des Quatre-Chemins*)
- rue Jean Jaurès (*de l'avenue Victoria au carrefour des Quatre-Chemins*)
- rue Lucas (*des Quatre-Chemins à l'avenue thermale*)
- avenue Thermale (*entre les rues Lucas et de la Compagnie*)
- rue Clemenceau (*des Quatre-Chemins à l'avenue Paul-Doumer*)
- place Charles de Gaulle, sur la voie périphérique Ouest (*entre le passage du Sélect et la rue Paradis*)
- rue Ste Barbe
- rue Ste Cécile
- rue Wilson (*de la place Victor Hugo à la rue Lucas*).

Pendant cette période, les rues suivantes seront mises en impasse

- **au niveau de la rue de Paris** : pour les rues Nicolas Larbaud (*entre les rues Valery-Larbaud et de Paris*), Desbrest, Beauparlant, Dejoux, du Portugal, Dubessay (*entre les rues Darcet et de Paris*), d'Oran, Pasteur, Belin et Laprugne
- **au niveau de la rue Lucas** : pour les rues de l'Intendance et du Dr Max Durand Fardel

Le sens de circulation de la rue de la Compagnie sera exceptionnellement inversé (*entre la rue du Dr Max Durand Fardel et l'avenue Thermale*), la circulation se fera de la rue du Dr Max Durand Fardel vers l'avenue Thermale.

Dimanche 13 octobre de 0h à 22h (au plus tard), le stationnement sera interdit :

- place Lasteyras (*sur la totalité du parking entre l'avenue Doumer et la rue de Paris*)
- rue de Paris, des deux côtés (*entre la rue Dacher et les Quatre-Chemins*)
- rue Beauparlant
- rue Desbrest
- rue Nicolas-Larbaud (*entre les rues Valery-Larbaud et de Paris*)
- rue Clemenceau (*entre les Quatre-Chemins et l'avenue Paul-Doumer*),
- rue Ste Barbe
- rue Ste Cécile
- rue Lucas
- avenue Thermale (*entre les rues Lucas et de la Compagnie*)
- rue Wilson
- rue de l'Intendance (*du N°2 au N° 4*)
- rue du Dr Max Durand Fardel (*du N°1 au N° 7*)
- rue Dacher (*devant les n°1 et 3*)

Et afin de permettre la rotation des véhicules de secours :

- rue Pasteur (*devant le n° 42*)
- rue Dubessay (*devant le n° 40*)
- rue Darcet (*devant les n° 17 et 19*)
- rue Desbret (*devant le n°12*)
- rue Nicolas Larbaud (*devant le n° 25*)
- rue Valery Larbaud
- rue du Portugal (*devant le n° 2*)
- rue Dejoux (*devant le n° 1*)

Le stationnement dans ces parties d'artères sera considéré comme gênant et pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule en infraction. Seuls les véhicules autorisés (*commerçants inscrits, véhicules d'urgence, de secours et professionnels de santé, portage de repas à domicile ou riverains utilisateurs d'un garage ou d'un parking collectif*) pourront circuler et stationner dans l'enceinte de la braderie.

☞ **Bus** : une déviation sera mise en place pour les lignes de bus urbain.

☞ **En centre-ville, les parkings souterrains** de la Poste (*place Charles-de-Gaulle*) et des Quatre-Chemins (*accès par l'avenue Victoria*) **seront ouverts.**